



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement



1^{ère} Réunion du Comité de session du Conseil scientifique de la CMS (ScC-SC1)

Bonn, Allemagne, 18-21 avril 2016

UNEP/CMS/ScC-SC1/Doc.10.1.1.3

ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION POUR LES VOIES DE MIGRATION DES AMÉRIQUES

(Préparé par l'Équateur)

Résumé

Le projet de Plan d'action pour les voies de migration des Amériques a été préparé par l'Équateur en consultation avec le Groupe régional CMS pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Il suit le mandat de la Résolution 11.14 sur un Programme de travail sur les oiseaux migrateurs et les voies de migration qui recommande l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action pour accomplir le Programme de travail et le Cadre pour les voies de migration des Amériques, y compris des dispositions pour une action de conservation concertée pour les espèces prioritaires. Le Plan d'action inclut des recommandations sur la gestion des habitats, les actions spécifiques aux voies de migration, le renforcement des connaissances et la sensibilisation.

Élaboration d'un Plan d'action pour les voies de migration des Amériques

1. La Résolution 11.14 sur un Programme de travail sur les oiseaux migrateurs et les voies de migration a adopté le Cadre pour les voies de migration des Amériques et a invité les Parties à la CMS et les Signataires des instruments CMS des Amériques à mettre en œuvre le Cadre en collaboration avec l'Initiative sur les espèces migratrices de l'hémisphère occidental (WHMSI - Western Hemisphere Migratory Species Initiative) afin de protéger les oiseaux migrateurs et leurs habitats dans tout l'hémisphère occidental.
2. La Résolution a invité en outre le Groupe de travail sur les voies de migration et le Secrétariat de la CMS à soutenir la création d'un groupe de travail pour coordonner l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action afin d'atteindre les objectifs du Programme de travail et du Cadre pour les voies de migration des Amériques, y compris des dispositions pour une action de conservation concertée pour les espèces prioritaires, et à faire rapport à la COP12 et à la WHMSI.
3. Compte tenu de ces éléments, le Conseiller scientifique de l'Équateur a pris l'initiative de préparer un projet de Plan d'action pour les voies de migration des Amériques en consultation avec le Groupe régional de la CMS pour les Amériques.
4. Une fois finalisé, ce Plan d'action devrait être soumis à la COP12, en 2017 aux Philippines, pour adoption.
5. Le projet de Plan d'action est joint à la présente note de couverture en annexe 1.

Action requise :

Le Comité de session du Conseil scientifique est invité à prendre note du projet de Plan d'action, et à fournir des commentaires et suggestions sur le document, si nécessaire.

Annexe 1**PLAN D'ACTION POUR LES VOIES DE MIGRATION DES AMÉRIQUES**

Version du 13 septembre 2015

Résumé analytique

1. Le Plan d'action pour les voies de migration des Amériques a pour objectif de mettre en œuvre le Programme de travail mondial sur les oiseaux migrateurs et les voies de migration, et d'atteindre les objectifs stratégiques définis dans le Cadre pour les voies de migration des Amériques, adoptés à la COP11 à travers la Résolution 11.14.
2. Le Cadre pour les voies de migration des Amériques est destiné à aider les gouvernements, les organisations à but non lucratif, les institutions de recherche, les entreprises et les citoyens à conserver les oiseaux migrateurs et leurs habitats dans l'hémisphère occidental. Rappelant la Résolution 11.14, le Groupe de travail sur les voies de migration et le Secrétariat de la CMS ont été invités à soutenir la création d'un groupe de travail, en collaboration avec l'Initiative sur les espèces migratrices de l'hémisphère occidental (WHMSI - Western Hemisphere Migratory Species Initiative), afin de coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de ce Plan d'action pour atteindre les objectifs du Programme de travail mondial et du Cadre pour les voies de migration des Amériques, et à faire rapport sur la mise en œuvre à la COP12.
3. Ce Plan d'action complète les autres instruments portant sur les voies de migration, qui sont pour la plupart des accords multilatéraux non contraignants développés par la CMS, tels que l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP), le Mémoire d'Entente pour la conservation des oiseaux migrateurs des prairies du Sud de l'Amérique du Sud, le Mémoire d'Entente sur la conservation des flamants des Hautes-Andes et de leurs habitats, parmi d'autres instruments CMS et non-CMS portant sur les voies de migration.
4. Les domaines thématiques du présent Plan d'action mettent l'accent sur : la conservation des sites et habitats critiques ; la réduction de la pression des principales menaces telles que les prélèvements, le commerce, l'abattage illégaux ; l'empoisonnement ; la recherche, le suivi, la sensibilisation, les rapports, et la recherche de ressources pour la mise en œuvre du Plan d'action, ainsi que des questions relatives à la réduction des impacts négatifs du déploiement des énergies durables.
5. Le présent Plan d'action présente en détail les besoins en matière de recherche, de suivi et d'éducation, relatifs à ces menaces.

Introduction

6. À la 11^e session de la Conférence des Parties (COP) de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), la Résolution 11.14, *Programme de travail sur les oiseaux migrateurs et les voies de migration*, a été adoptée. Ce document reconnaît les mandats de la Résolution 10.10 priant instamment les Parties d'encourager la collaboration transfrontalière au sein des réseaux des voies de migration, et demandant aux Parties et aux États de l'aire de répartition de soutenir la mise en œuvre des actions prioritaires pour chaque voie de migration

7. Conformément à la résolution 10.10, un examen détaillé des connaissances actuelles sur les voies de migration des oiseaux migrateurs et les priorités pour la gestion (Série technique CMS n° 27) a été préparé par le Groupe de travail sur les voies de migration, soulignant les points forts et les faiblesses des instruments portant sur les voies de migration, examinant les lacunes dans les connaissances et les priorités de conservation le long des voies de migration des oiseaux, et identifiant les options en matière de politiques applicables aux voies de migration.

8. En outre, sachant que les Parties ont approuvé un Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023 (Résolution 11.2), et reconnaissant que les Parties ont également largement approuvé le Plan stratégique 2011-2020 et les objectifs d'Aichi (11-12) de la Convention sur la diversité biologique (CDB), la mise en œuvre des actions prioritaires de la Résolution 11.14, *Programme de travail sur les oiseaux migrateurs et les voies de migration*, contribuera de manière significative à leur réalisation.

9. En ce qui concerne la préparation d'un Plan d'action pour les Amériques, la Résolution 11.14 (Annexe 2) a adopté le Cadre pour les voies de migration des Amériques priant instamment les Parties et les Signataires des instruments de la CMS dans les Amériques de travailler en étroite collaboration avec les organisations concernées par les voies de migration, tels que l'Initiative sur les espèces migratrices de l'hémisphère occidental (WHMSI - Western Hemisphere Migratory Species Initiative), pour mettre en œuvre le Cadre et élaborer un plan d'action global pour la conservation des espèces migratrices. Simultanément, le Groupe de travail sur les voies de migration et le Secrétariat de la CMS devraient établir un groupe de travail pour coordonner et suivre la mise en œuvre de ce Plan d'action afin d'assurer l'atteinte des objectifs du Programme de travail mondial et du Cadre pour les voies de migration des Amériques, et faire rapport à la COP12.

10. L'*Examen de la CMS sur les voies de migration des oiseaux migrateurs et les priorités de gestion* a recueilli des informations sur un total de 2274 espèces migratrices à l'échelle mondiale. Selon cette étude, en 2010, sur les 2274 espèces migratrices, 317 (14 %) ont été considérées comme menacées ou quasi menacées (17 *En danger critique d'extinction*, 50 *En danger*, 128 *Vulnérables* et 122 *Quasi menacées*). Sur ce total, les Amériques comptent pour 1129 espèces dont 84 sont considérées comme menacées. Le déclin des populations dans les Amériques est un enjeu crucial pour les oiseaux marins (44 espèces) et les oiseaux terrestres (34 espèces). Des efforts de suivi à l'échelle du continent ont permis de constater un déclin des oiseaux d'eau, des limicoles et des oiseaux planeurs (Rapport technique CMS n° 27, Pp. 64).

11. Les oiseaux migrateurs des Amériques font face à des menaces similaires à celles identifiées dans les voies de migration d'autres régions. Les menaces les plus importantes identifiées sont (in NABCI 2009) : a) l'utilisation des terres au détriment des activités agricoles, incluant la dégradation des zones humides et la perte de couvert végétal/forestier ; b) le changement climatique ; c) la pollution ; d) la production d'énergie (production de biocarburants, infrastructure de production d'énergie éolienne non planifiée, etc.) ; e) le développement industriel et urbain notamment le long des zones côtières ainsi que dans les prairies et les terres arides ; f) le braconnage et le piégeage illégal ; g) la présence d'animaux et plantes non indigènes ; et h) la pêche et les prises accessoires.

12. L'objectif de ce Plan d'action est d'améliorer l'état de conservation des oiseaux migrateurs dans les voies de migration des Amériques grâce à la planification, la coordination et la mise en œuvre internationale des actions.

13. L'objectif global est d'atteindre les objectifs stratégiques d'un cadre de conservation stratégique global pour les Amériques.

Champ d'application du Plan d'action

14. La portée géographique de ce Plan d'action est la région couverte par les systèmes migratoires des espèces d'oiseaux de l'hémisphère occidental, ci-après appelé le « Plan d'action pour les Amériques ». Cela comprend l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale, les îles des Caraïbes et l'Amérique du Sud. (voir annexe 1. Liste des Parties et de leurs représentants).

15. Chaque espèce d'oiseau migrateur couverte par ce Plan d'action est classée dans l'une des quatre catégories suivantes :

- A. *Mondialement menacée (En danger critique d'extinction, En danger et Vulnérable) ;*
- B. *Quasi menacée au niveau mondial ;*
- C. *Préoccupation mineure mais avec une population mondiale en déclin ;*
- D. *Préoccupation mineure, avec une population mondiale en augmentation, stable, ou de tendance inconnue.*

16. Les espèces d'oiseaux migrateurs de la catégorie *En danger* couvertes par les Annexes I et II de la CMS, l'ACAP, le MdE pour la conservation des oiseaux migrateurs des prairies du Sud de l'Amérique du Sud, et le MdE sur la conservation des flamants des Hautes-Andes et de leurs habitats ont été incluses dans l'annexe 2 du Plan d'action.

Liste des actions

17. Les actions suivantes sont destinées à être mises en œuvre par les Parties à la CMS, par les autres États de l'aire de répartition dans les voies de migration des Amériques et par les parties prenantes telles que les organisations internationales, les entreprises privées et les communautés locales.

18. Les actions suivantes sont en cohérence avec le Programme de travail adopté pour les Amériques et la Résolution-cadre 11.14 pour les Amériques adoptée à la COP11.

Clé de classification des actions

Chronologie

- Court terme = résultats attendus à court terme et actions déjà en cours (au cours d'une période intersession de la COP de la CMS, c.-à-d. trois ans) ;
- Moyen terme = résultats attendus à moyen terme (au cours de deux périodes intersessions de la COP de la CMS, c.-à-d. six ans) ;
- Long terme = résultats attendus à long terme (au cours de trois périodes intersessions, c.-à-d. trois périodes triennales ou plus).

Priorité

- 1 = Haute (une action est nécessaire pour empêcher l'extinction d'une espèce migratrice dans cette région du Plan d'action) ;
- 2 = moyenne (une action est nécessaire pour prévenir ou inverser le déclin des populations de toute espèce migratrice menacée ou quasi menacée, ou de la majorité des autres espèces migratrices dont la population est en déclin dans la région du Plan d'action) ;
- 3 = Faible (une action est nécessaire pour rétablir les populations d'espèces migratrices menacées ou quasi menacées, ou pour empêcher le déclin des populations de toute espèce migratrice).

1. SITES CRITIQUES & CONSERVATION DE L'HABITAT

1.1. Assurer la conservation des oiseaux migrateurs à travers des réseaux écologiques / voies de migration et des sites et habitats critiques, et lutter contre les menaces clés.

1.1.1. Conservation basée sur l'habitat / le paysage

1.1.1.1. Entreprendre un examen pour identifier les paysages d'importance critique qui nécessitent une gestion dans les voies de migration des Amériques pour des groupes clés d'oiseaux terrestres (*Parulidae*), de rapaces (*Accipitridae* + *Falconidae*), d'oiseaux d'eau (*Anatidae*, *Scolopacidae* et *Charadriidae*), et d'autres groupes d'oiseaux. [L/2]

1.1.2. Conservation des réseaux écologiques / voies de migration et des sites critiques

1.1.2.1. Développer un répertoire de sites critiques qui répondent aux besoins des oiseaux migrateurs afin de renforcer la mise en œuvre des plans de gestion. [M/1]

1.1.2.2. Évaluer si la gestion effective des sites critiques répond aux besoins des oiseaux migrateurs afin de renforcer la mise en œuvre des plans de gestion ou d'établir des plans de gestion efficaces le cas échéant. [M/1]

1.1.2.3. Promouvoir la désignation officielle des sites critiques pour les oiseaux migrateurs conformément aux législations nationales ou internationales. [M/1]

1.1.2.4. Cartographier le réseau de sites de l'hémisphère occidental grâce à des études de 50 % des zones peu couvertes, et à 50 études de suivi des espèces/populations prioritaires dont les haltes migratoires / zones de reproduction / quartiers d'hivernage sont inconnus. [M/1]

1.1.2.5. Soutenir le développement des réseaux de sites existants dans les voies de migration des Amériques en encourageant les Parties et les États de l'aire de répartition à inclure des sites critiques au sein des réseaux de sites. [M/1]

1.1.2.6. Préparer un examen complet et définir des recommandations de conservation sur la couverture et l'état de conservation actuels des réseaux de sites dans les voies de migration des Amériques, et d'autres réseaux de sites désignés par les législations nationales, critiques pour la gestion des populations d'oiseaux migrateurs ; et identifier si possible

les priorités pour l'expansion de ces réseaux de sites afin de faire face aux effets actuels et futurs du changement climatique. [S/1]

1.1.3. Actions de conservation spécifiques aux espèces

- 1.1.3.1. Améliorer l'état de conservation des espèces menacées telles que les oiseaux des prairies (*Calidris subruficollis* [Bécasseau roussâtre], *Sporophila pallustris* [Sporophile des marais]) et les flamants des Hautes-Andes (*Phoenicoparrus andinus* [Flamant des Andes] et *Phoenicoparrus jamesi* [Flamant de James]) à travers la mise en œuvre des instruments de la CMS (MdE). [L/1]
- 1.1.3.2. Préparer des plans d'action par espèce pour les espèces prioritaires inscrites aux Annexes I et II, si nécessaire. [S/1] (Mesures d'urgence)
- 1.1.3.3. Promouvoir l'évaluation des oiseaux migrateurs identifiés comme espèces prioritaires par la CMS (Annexes I / II) selon les critères de la Liste rouge de l'UICN. [S/1]

1.1.4. Suppression des obstacles à la migration

- 1.1.4.1. Encourager la mise en œuvre des législations nationales, des conventions internationales, et des lignes directrices de la CMS sur les énergies renouvelables (COP11 Doc 23.4.3.2), afin de réduire au minimum les impacts du déploiement des technologies relatives aux énergies renouvelables sur les espèces et les voies de migration. [S/1]
- 1.1.4.2. Veiller à la planification précoce du déploiement des énergies renouvelables à travers une préparation minutieuse des évaluations environnementales stratégiques (EES) et des études d'impact environnemental (EIE), et la recherche pour suivre l'impact des infrastructures sur les oiseaux migrateurs et leurs habitats après leur construction. [S/1]
- 1.1.4.3. Développer un outil de cartographie de la sensibilité pour les voies de migration des Amériques (comme celui de la voie de migration *mer Rouge / vallée du Rift*) afin d'aider à la planification stratégique des technologies relatives aux énergies renouvelables à l'échelle régionale ; et identifier les sites critiques ou les zones à haut risque pour les espèces migratrices. [S/1]
- 1.1.4.4. Compte tenu du besoin croissant de développement des énergies alternatives dans les Amériques, et du nombre croissant de barrages hydroélectriques en Amérique latine, en particulier dans le bassin du fleuve Amazone et sur ses affluents dans la région andine, veiller à ce que les barrages hydroélectriques prévus soient soumis à des EIE rigoureuses pour atténuer les impacts sur les espèces migratrices et éviter des altérations critiques de leurs habitats et des processus écosystémiques. [S/1]

1.1.5. Prévention des risques d'empoisonnement

- 1.1.5.1. Mettre en place une étude pour évaluer le risque que représentent pour les oiseaux migrateurs les insecticides et rodenticides utilisés pour protéger les cultures dans les voies de migration des Amériques, en mettant l'accent sur les zones de reproduction des oiseaux terrestres dans l'hémisphère Nord. [M/2]

- 1.1.5.2. Examiner l'application par les Parties des recommandations législatives comme cela est indiqué dans l'Examen et les Lignes directrices pour prévenir les risques d'empoisonnement des oiseaux migrateurs (UNEP/CMS/COP11/Doc.23.1.2), la Convention de Rotterdam et d'autres législations internationales pertinentes, dans les voies de migration des Amériques, afin de déterminer dans quelle mesure les produits toxiques et hautement toxiques ont été retirés du marché local, et de mettre en place une réglementation efficace d'interdiction des pesticides. [S/1]
- 1.1.6. Prévention de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux
 - 1.1.6.1. Veiller à l'application adéquate des législations nationales et internationales existant au sein des Parties et non-Parties dans les voies de migration des Amériques pour empêcher l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux, à travers des campagnes de sensibilisation du public et la mise en œuvre d'actions comme indiqué dans la Résolution 11.16. *Prévention de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux migrateurs*. [S/1]
 - 1.1.6.2. Promouvoir la collaboration des États de l'aire de répartition, et des Parties, avec le soutien des parties prenantes, pour faire respecter les instruments juridiques tels que la CITES afin de contrôler efficacement le commerce illégal aux frontières internationales. [S/1]
 - 1.1.6.3. Renforcer les capacités nationales et locales des Parties, des non-Parties et des parties prenantes pour lutter contre l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux, afin de développer et partager les protocoles et les réglementations qui seront mis en œuvre par les forces de police au niveau national, binational ou multinational (pour empêcher le commerce international). [S/1]
 - 1.1.6.4. Développer le mandat, les critères de base et les objectifs d'un groupe de travail intergouvernemental chargé de traiter les questions relatives à l'abattage, au prélèvement et au commerce illégaux des oiseaux migrateurs dans les Amériques. [S/1]
 - 1.1.6.5. Développer des projets pilotes mis en œuvre en Amérique pour empêcher l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux du Sporophile des marais (*Sporophila palustris*) et du Toui flamboyant (*Brotogeris pyrrohpterus*). [S/1]
- 1.1.7. Garantie de durabilité des prélèvements des oiseaux migrateurs
 - 1.1.7.1. Réviser les lignes directrices de l'AEWA sur le prélèvement durable des oiseaux d'eau migrateurs, et les adapter à la région des voies de migration des Amériques. [M/2]
 - 1.1.7.2. Élaborer des plans d'action / de gestion des espèces adoptant une approche de gestion adaptative des prélèvements, le cas échéant. [M/2]
 - 1.1.7.3. Élaborer et mettre en œuvre des projets sur le prélèvement ou l'utilisation durable des oiseaux d'eau migrateurs, et veiller à l'application d'une approche pluridisciplinaire des besoins d'existence / des sources de nourriture alternatives, et de la sensibilisation. [M/2]

2. ACTIONS SPÉCIFIQUES AUX VOIES DE MIGRATION : Mise en œuvre effective du Cadre pour les voies de migration des Amériques

2.1. Mise en œuvre effective du Cadre pour les voies de migration des Amériques

2.1.1. Application de la législation : Mise en œuvre des instruments de la CMS

- 2.1.1.1. Veiller à la mise en œuvre du MdE et du Plan d'action pour les oiseaux des prairies du sud de l'Amérique du Sud et leurs habitats. [M/2]
- 2.1.1.2. Veiller à la mise en œuvre du MdE et du Plan d'action pour les Flamants des Andes et leurs habitats. [M/2]
- 2.1.1.3. Examiner le besoin et la faisabilité de l'établissement d'un instrument pour les rapaces de l'hémisphère occidental. [M/2]
- 2.1.1.4. Plusieurs espèces d'oiseaux terrestres migrateurs n'étant pas couvertes dans le MdE pour la conservation des oiseaux migrateurs des prairies du Sud de l'Amérique du Sud, envisager l'élaboration d'un instrument pour aider à la conservation des oiseaux migrateurs nichant sous les tropiques et dans les régions australes d'Amérique. [M/2]

2.1.2. Conservation des oiseaux marins des Amériques

- 2.1.2.1. Veiller à la mise en œuvre de l'ACAP, des plans d'action par espèce et du Plan de travail de la CMS sur les prises accessoires, ainsi qu'à l'application des législations nationales et des mesures d'atténuation développées par les Parties et États de l'aire de répartition des Amériques. [M/2]
- 2.1.2.2. Élaborer et mettre en œuvre un mécanisme de collecte de données pour suivre l'application de ces instruments juridiques et non juridiques. [M/2]
- 2.1.2.3. Entreprendre un examen sur l'état de conservation des oiseaux marins antarctiques et subantarctiques, en se concentrant sur les espèces mondialement menacées qui ne sont pas entièrement couvertes par l'ACAP comme les pétrels du genre *Pterodroma* ; et promouvoir la coopération transfrontalière pour mettre en œuvre des actions prioritaires encadrées par les instruments de la CMS juridiquement contraignants (actions concertée et en coopération / MdE). [S/1]
- 2.1.2.4. Élaborer un programme sur les oiseaux marins de la région des Caraïbes, et l'intégrer dans une planification plus large pour la conservation des oiseaux marins. [M/2]

3. RENFORCEMENT DES CONNAISSANCES POUR SOUTENIR LA CONSERVATION DES VOIES DE MIGRATION

3.1. Renforcement du suivi des populations d'oiseaux migrateurs

3.1.1. Recherche et suivi

- 3.1.1.1. Examiner les programmes actuels de suivi des oiseaux dans les Amériques afin d'améliorer la coordination et l'affectation des ressources, combler les lacunes et améliorer la base d'information pour la conservation. [S/2]

- 3.1.1.2. Standardiser le suivi des oiseaux d'eau et d'autres oiseaux dans les Amériques, si possible. [S/2]
- 3.1.1.3. Identifier les espèces pour une analyse pilote permettant d'étudier les stratégies de migration dans une ou plusieurs voies de migration des Amériques, et comparer les stratégies de migration des espèces entre les voies de migration afin de comprendre la fonctionnalité écologique des voies de migration. [S/2]
- 3.1.1.4. Soutenir la recherche sur les espèces prioritaires afin de
 - a) diagnostiquer les causes du déclin des populations ;
 - b) déterminer les exigences écologiques ;
 - c) pour les principaux facteurs de déclin identifiés, entreprendre des études socio-économiques afin de comprendre comment prévenir ou réduire leurs impacts sur le déclin des populations d'espèces ;
 - et d) définir des prescriptions de gestion. [S/2]
- 3.1.2. Renforcement des capacités et communication
 - 3.1.2.1. Organiser des ateliers régionaux pour partager les meilleures pratiques et les leçons apprises sur la gestion des sites, et pour promouvoir la conservation des voies de migration et les options de politiques applicables. [S/2]
 - 3.1.2.2. Mettre en œuvre, entre les partenaires des réseaux de sites dans les Amériques, l'Outil du réseau de sites critiques développé par des ONG internationales pour évaluer et suivre l'efficacité de la gestion des sites critiques, et mettre ces informations à la disposition des Parties et parties prenantes. [M/2]

4. SENSIBILISATION

4.1. Améliorer la sensibilisation du public et la connaissance des oiseaux migrateurs

4.1.1. Coordination d'une stratégie de communication

- 4.1.1.1. Élaborer une stratégie de communication ciblée pour sensibiliser et encourager la participation nationale et internationale afin de soutenir la conservation des oiseaux migrateurs et de leurs habitats dans les sites critiques (Ramsar/WHSRN/ZICO) dans les Amériques. [S/1]
- 4.1.1.2. Organiser un atelier régional afin de préparer la stratégie de communication, analyser la situation actuelle (SWOT), et définir des objectifs, des méthodes de communication clés et des objectifs pour la prochaine période intersession. [S/1]
- 4.1.1.3. Définir des mécanismes pour soutenir financièrement la stratégie de communication (p. ex. à travers la mise en œuvre du Plan stratégique et de la Stratégie de communication de la CMS). [S/1]

4.1.2. Coordination et mise en œuvre

- 4.1.2.1. En conséquence de la stratégie de communication, mettre en œuvre des actions à l'échelle régionale, nationale et locale, pour sensibiliser l'opinion au sujet des oiseaux migrateurs et des habitats critiques (p. ex. les mangroves, les prairies), en profitant d'événements internationaux tels que la Journée mondiale des oiseaux migrateurs, la Journée mondiale de la vie sauvage et autres. [M/2]

4.1.3. Information du public

- 4.1.3.1. Améliorer la diffusion des études de cas sur les mécanismes permettant d'améliorer la conservation des oiseaux migrateurs à travers des réseaux de sites et par divers moyens (p. ex. Centre d'échange d'informations de la CDB, Conservationevidence.com). [M/2]

5. SUIVI ET RAPPORTS

5.1. Mise en œuvre du Programme de travail mondial sur les oiseaux migrateurs et du Cadre pour les Amériques

5.1.1. Mise en œuvre effective par les Parties

- 5.1.1.1. Intégrer les Stratégie et Plan d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) et d'autres plans d'action dans le Plan d'action pour les Amériques, et préparer un examen de la mise en œuvre de ce Plan d'action basé sur les rapports nationaux présentés par les Parties à chaque COP. [À chaque COP]

6. FINANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CE PLAN D'ACTION

6.1. Assurer des ressources pour mettre en œuvre les actions identifiées dans ce plan.

- 6.1.1. Les Parties, les non-Parties et les parties prenantes clés, avec le soutien des ONG nationales et internationales, affectent des ressources à la mise en œuvre du Programme de travail / Plan d'action en suivant un calendrier d'actions spécifiques, et renforcent les relations avec les donateurs internationaux (p. ex. le FEM). [S/1]

6.2. Réseaux et partenariats

- 6.2.1. Renforcer les liens et les relations avec les institutions, les organisations et les experts qui travaillent à mettre en œuvre des initiatives de recherche et de conservation conjointes, notamment en soutenant les efforts visant à renforcer leurs capacités à contribuer (p. ex. relations de travail avec le Groupe de travail de Conservation of Arctic Flora and Fauna (CAFF) pour assurer l'intégration du présent Plan d'action avec l'Initiative pour les oiseaux migrateurs de l'Arctique (AMBI - Arctic Migratory Bird Initiative) et son Plan d'action). [S/1]

Annexe I. Les Parties et leurs représentants

Annexe II. Liste des espèces menacées ou quasi-menacées d'oiseaux migrateurs des voies de migration des Amériques, et instruments de la CMS. (Fichier Excel)

Annexe 1**Liste des parties et de leurs représentants**

Titre	Nom	Prénom	Pays	Courriel
Mme	Cuza Jones	Gina Giselle	Costa Rica	gina.cuza@sinac.go.cr
M.	Calvo Domingo	Jose Joaquin	Costa Rica	joaquin.calvo@sinac.go.cr
M.	Lainez Orellana	Said Enrique	Honduras	lainezs72@yahoo.es
Mme	Medina Ruiloba	Haydee	Panama	haydeemed@gmail.com
M.	Salvatierra Zapata	Roberto Ingemar	Bolivie	rsalvatierra8@gmail.com
Mme	Lara Holguín	Dana	Bolivie	dannalara@hotmail.com
M.	Calvar Agrelo	Marcel	Uruguay	mcalvar@mgap.gub.uy
Mme	Vento Valencia	Rosa Milagros	Pérou	rvento@minagri.gob.pe
Mme	Chavez Bermejo	Martha Antonia	Pérou	mchavezb@produce.gob.pe
M.	Romero Camarena	Miguel	Pérou	mromero@imarpe.gob.pe
Mme	Céspedes	Nancy	Chili	ncespedes@minrel.gov.cl
M.	de la Maza Musalem	Mariano	Chili	mariano.delamaza@conaf.cl
M.	Asenjo Fuentealba	Rafael	Chili	rafael.asenjo@sag.gob.cl
Mme	Yáñez Valenzuela	José	Chili	jose.yanez@mnhn.cl
M.	Clay	Rob	Paraguay	rclay@manomet.org
M.	Costa	Felipe	Brésil	felipe.costa@itamaraty.gov.br
M.	Vercillo	Ugo	Brésil	ugo.vercillo@icmbio.gov.br
M.	Sánchez	Rodolfo	Argentine	zrf@mreceic.gov.ar

Annexe II

LISTE DES ESPÈCES MENACÉES OU QUASI-MENACÉES D'OISEAUX MIGRATEURS DES VOIES DE MIGRATION DES AMÉRIQUES, ET INSTRUMENTS DE LA CMS PORTANT SUR LES OISEAUX DANS LA RÉGION

<i>Espèce</i>	<i>Nom français</i> ¹	<i>UICN</i>	<i>Oiseau d'eau</i>	<i>Oiseau marin</i>	<i>Limicole</i>	<i>Oiseau terrestre</i>	<i>Rapace</i>	<i>CMS</i>
<i>Phoebastria irrorata</i>	Albatros des Galapagos	CR		1				ACAP
<i>Diomedea dabbenena</i>	Albatros de Tristan da Cunha	CR		1				ACAP
<i>Pterodroma phaeopygia</i>	Pétrel des Galapagos	CR		1				ACAP
<i>Puffinus auricularis</i>	Puffin de Townsend	CR		1				ACAP
<i>Numenius borealis</i>	Courlis esquimau	CR			1			
<i>Vermivora bachmanii</i>	Paruline de Bachman	CR				1		
<i>Phoebastria nigripes</i>	Albatros à pieds noirs	EN		1				ACAP
<i>Diomedea sanfordi</i>	Albatros de Sanford	EN		1				ACAP
<i>Phoebetria fusca</i>	Albatros brun	EN		1				ACAP
<i>Thalassarche melanophrys</i>	Albatros à sourcils noirs	EN		1				ACAP
<i>Thalassarche chlororhynchus</i>	Albatros à nez jaune	EN		1				ACAP
<i>Pterodroma cahow</i>	Pétrel des Bermudes	EN		1				ACAP
<i>Pterodroma hasitata</i>	Pétrel diabolotin	EN		1				ACAP
<i>Pterodroma incerta</i>	Pétrel de Schlegel	EN		1				ACAP
<i>Nesofregatta fuliginosa</i>	Océanite à gorge blanche	EN		1				ACAP
<i>Oceanodroma homochroa</i>	Océanite cendré	EN		1				ACAP
<i>Pelecanoides garnotii</i>	Puffinure de Garnot	EN		1				ACAP
<i>Podiceps gallardoi</i>	Grèbe mitré	EN		1				
<i>Grus americana</i>	Grue blanche	EN	1					
<i>Sterna lorata</i>	Sterne du Pérou	EN		1				
<i>Anodorhynchus hyacinthinus</i>	Ara hyacinthe	EN				1		
<i>Rhynchopsitta pachyrhyncha</i>	Conure à gros bec	EN				1		
<i>Aratinga solstitialis</i>	Conure soleil	EN				1		
<i>Brotogeris pyrrhoptera</i>	Toui flamboyant	EN				1		An. I
<i>Amazona vinacea</i>	Amazone vineuse	EN				1		
<i>Tachycineta cyaneoviridis</i>	Hirondelle des Bahamas	EN				1		
<i>Dendroica chrysoparia</i>	Paruline à dos noir	EN				1		
<i>Sporophila palustris</i>	Sporophile des marais	EN				1		MoU
<i>Polysticta stelleri</i>	Eider de Steller	VU		1				An. I/II
<i>Eudyptes chrysocome</i>	Gorfou sauteur	VU		1				
<i>Eudyptes chrysolophus</i>	Gorfou doré	VU		1				
<i>Spheniscus humboldti</i>	Manchot de Humboldt	VU		1				An. I
<i>Phoebastria albatrus</i>	Albatros à queue courte	VU		1				ACAP
<i>Diomedea exulans</i>	Albatros hurleur	VU		1				ACAP
<i>Diomedea antipodensis</i>	Albatros des Antipodes	VU		1				ACAP

¹ N.d.T. Nom français d'après <http://www.hbw.com/>

Espèce	Nom français¹	UICN	Oiseau d'eau	Oiseau marin	Limicole	Oiseau terrestre	Rapace	CMS
<i>Diomedea epomophora</i>	Albatros royal	VU		1				ACAP
<i>Thalassarche eremita</i>	Albatros des Chatham	VU		1				ACAP
<i>Thalassarche salvini</i>	Albatros de Salvin	VU		1				ACAP
<i>Thalassarche chrystostoma</i>	Albatros à tête grise	VU		1				ACAP
<i>Pterodroma externa</i>	Pétrel de Juan Fernandez	VU		1				
<i>Pterodroma sandvicensis</i>	Pétrel des Hawaï	VU		1				
<i>Pterodroma solandri</i>	Pétrel de Solander	VU		1				
<i>Pterodroma pycrofti</i>	Pétrel de Pycroft	VU		1				
<i>Pterodroma longirostris</i>	Pétrel de Stejneger	VU		1				
<i>Pterodroma leucoptera</i>	Pétrel de Gould	VU		1				
<i>Pterodroma cookii</i>	Pétrel de Cook	VU		1				
<i>Pterodroma cervicalis</i>	Pétrel à col blanc	VU		1				
<i>Procellaria aequinoctialis</i>	Puffin à menton blanc	VU		1				ACAP
<i>Procellaria conspicillata</i>	Puffin à lunettes	VU		1				ACAP
<i>Procellaria westlandica</i>	Puffin du Westland	VU		1				ACAP
<i>Procellaria parkinsoni</i>	Puffin de Parkinson	VU		1				ACAP
<i>Puffinus bulleri</i>	Puffin de Buller	VU		1				
<i>Puffinus creatopus</i>	Puffin à pieds roses	VU		1				
<i>Phoenicoparrus andinus</i>	Flamant des Andes	VU	1					MdE
<i>Rallus antarcticus</i>	Râle austral	VU	1					
<i>Numenius tahitiensis</i>	Courlis d'Alaska	VU			1			An. II
<i>Numenius madagarcariensis</i>	Courlis de Sibérie	VU			1			An. II
<i>Larus atlanticus</i>	Goéland d'Olrog	VU		1				An. I
<i>Rissa brevirostris</i>	Mouette des brumes	VU		1				
<i>Patagioenas oenops</i>	Pigeon du Pérou	VU				1		
<i>Leptotila ochraceiventris</i>	Colombe de Chapman	VU				1		
<i>Ara militaris</i>	Ara militaire	VU				1		
<i>Leptosittaca branickii</i>	Conure à pinceaux d'or	VU				1		
<i>Touit costaricensis</i>	Toui du Costa Rica	VU				1		
<i>Hapalopsittaca pyrrhops</i>	Caïque de Salvin	VU				1		
<i>Amazona pretrei</i>	Amazone de Prêtre	VU				1		
<i>Piprites pileata</i>	Piprite chaperonné	VU				1		
<i>Procnias tricarunculatus</i>	Araponga tricarunculé	VU				1		
<i>Procnias nudicollis</i>	Araponga à gorge nue	VU				1		
<i>Cephalopterus glabricollis</i>	Coracine ombrelle	VU				1		
<i>Xolmis dominicanus</i>	Pépoaza dominicain	VU				1		
<i>Alectrurus tricolor</i>	Moucherolle petit-coq	VU				1		An. I/II
<i>Alectrurus risora</i>	Moucherolle à queue large	VU				1		An. I/II
<i>Vireo atricapilla</i>	Viréo à tête noire	VU				1		
<i>Toxostoma bendirei</i>	Moqueur de Bendire	VU				1		
<i>Catharus bicknelli</i>	Grive de Bicknell	VU				1		An. II
<i>Cinclus schulzi</i>	Cincla à gorge rousse	VU				1		
<i>Anthus sprageii</i>	Pipit de Sprague	VU				1		

Espèce	Nom français¹	UICN	Oiseau d'eau	Oiseau marin	Limicole	Oiseau terrestre	Rapace	CMS
<i>Dendroica cerulea</i>	Paruline azurée	VU				1		
<i>Xanthopsar flavus</i>	Carouge safran	VU				1		An. I/II
<i>Euphagus carolinus</i>	Quiscale rouilleux	VU				1		
<i>Sturnella defilippii</i>	Sturnelle des pampas	VU				1		
<i>Sporophila cinnamomea</i>	Sporophile cannelle	VU				1		An. I/II
<i>Conirostrum tamarugense</i>	Conirostre des tamarugos	VU				1		
	SOUS-TOTAL		3	44	3	34	0	
<i>Chen canagica</i>	Oie empereur	NT	1					
<i>Specularias specularis</i>	Canard à lunettes	NT	1					
<i>Pygoscelis papua</i>	Manchot papou	NT		1				
<i>Spheniscus magellanicus</i>	Manchot de Magellan	NT		1				
<i>Gavia adamsii</i>	Plongeon à bec blanc	NT	1					
<i>Phoebastria immutabilis</i>	Albatros de Laysan	NT		1				ACAP
<i>Phoebastria palpebrata</i>	Albatros fuligineux	NT		1				ACAP
<i>Thalassarche bulleri</i>	Albatros de Buller	NT		1				ACAP
<i>Pterodroma inexpectata</i>	Pétrel maculé	NT		1				
<i>Procellaria cinerea</i>	Puffin gris	NT		1				ACAP
<i>Puffinus griseus</i>	Puffin fuligineux	NT		1				
<i>Puffinus ophistomelas</i>	Puffin cul-noir	NT		1				
<i>Phoenicopterus chilensis</i>	Flamant du Chili	NT	1					An. II
<i>Phoenicoparrus jamesi</i>	Flamant de James	NT	1					MOU
<i>Egretta rufescens</i>	Aigrette roussâtre	NT	1					
<i>Pelecanus thagus</i>	Pélican thage	NT		1				
<i>Vultur gryphus</i>	Condor des Andes	NT					1	An. II
<i>Laterallus jamaicensis</i>	Râle noir	NT	1					
<i>Pluvianellus socialis</i>	Pluvianelle magellanique	NT			1			
<i>Charadrius melodus</i>	Pluvier siffleur	NT			1			An. II
<i>Charadrius montanus</i>	Pluvier montagnard	NT			1			An. II
<i>Phegornis mitchelli</i>	Pluvier des Andes	NT			1			
<i>Gallinago stricklandii</i>	Bécassine de Strickland	NT			1			
<i>Limosa limosa</i>	Barge à queue noire	NT			1			An. II
<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendré	NT			1			An. II
<i>Calidris subruficollis</i>	Bécasseau roussâtre	NT			1			MdE
<i>Larus haermani</i>	Goéland de Heermann	NT		1				
<i>Pagophila eburnea</i>	Mouette blanche	NT		1				
<i>Sterna elegans</i>	Sterne élégante	NT		1				
<i>Larosterna inca</i>	Sterne inca	NT		1				
<i>Aratinga erythrogenys</i>	Conure à tête rouge	NT				1		
<i>Nannopsittaca dachyleae</i>	Toui de D'Achille	NT				1		
<i>Alipiopsitta xanthops</i>	Amazone à face jaune	NT				1		
<i>Amazona tucumana</i>	Amazone de Tucuman	NT				1		An. II
<i>Amazona dufresniana</i>	Amazone de Dufresne	NT				1		
<i>Strix occidentalis</i>	Chouette tachetée	NT				1		

Espèce	Nom français¹	UICN	Oiseau d'eau	Oiseau marin	Limicole	Oiseau terrestre	Rapace	CMS
<i>Eleothreptus anomalus</i>	Engoulevent à faucilles	NT				1		
<i>Chaetura pelagica</i>	Martinet ramoneur	NT				1		
<i>Eriocnemis derbyi</i>	Érione de Derby	NT				1		
<i>Priotellus roseigaster</i>	Trogon damoiseau	NT				1		
<i>Pharomachrus mocino</i>	Quetzal resplendissant	NT				1		
<i>Andigena laminirostris</i>	Toucan montagnard	NT				1		
<i>Melanerpes erythrocephalus</i>	Pic à tête rouge	NT				1		
<i>Phibalura flavirostris</i>	Cotinga à queue fourchue	NT				1		
<i>Polistictus pectoralis</i>	Tyranneau barbu	NT				1		An. II
<i>Pseudocolapteryx dinelliana</i>	Doradite de Dinelli	NT				1		An. II
<i>Contopus cooperi</i>	Moucherolle à côtés olive	NT				1		
<i>Spartonoica maluroides</i>	Synallaxe des marais	NT				1		
<i>Vireo belli</i>	Viréo de Bell	NT				1		
<i>Carpodacus cassini</i>	Roselin de Cassin	NT				1		
<i>Vermivora chrysoptera</i>	Paruline à ailes dorées	NT				1		
<i>Vermivora crissalis</i>	Paruline de Colima	NT				1		
<i>Dendroica kirtlandii</i>	Paruline de Kirtland	NT				1		An. I
<i>Calcarius ornatus</i>	Plectrophane à ventre noir	NT				1		
<i>Ammnodramus heslowii</i>	Bruant de Henslow	NT				1		
<i>Sporophila ruficollis</i>	Sporophile à gorge sombre	NT				1		MdE
<i>Sporophila hypochroma</i>	Sporophile à croupion roux	NT				1		MdE
<i>Passerina ciris</i>	Passerin nonpareil	NT				1		
	SOUS-TOTAL		7	14	8	28	1	
	TOTAL		10	58	11	62	1	